



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
4 JUILLET 2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

Le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire à huis clos le lundi 4 juillet 2022 à 19 h à la salle de la FADOQ au 234, rue des Loisirs.

Conformément au *Code Municipal du Québec*, les délibérations du conseil au cours de cette séance porteront uniquement sur les points suivants ;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES
7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1. Adoption du Règlement n° 308-7 relatif au zonage
8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
9. TRAVAUX PUBLICS
10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE
11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 14.1. Levée de la séance

Le tout conformément à la Loi. Donné à Saint-Patrice-de-Sherrington, ce 22^e jour du mois de juin 2022.

Clément Costanza,
Directeur général et secrétaire-trésorier